

II. *Entre... et...*

Voici comment Diez avait expliqué cette construction (II^e 405): „Altromanisch ward dieser Partikel, (c'est à-dire *inter*) die Bedeutung *una* (zusammen) beigelegt, so aber, daß im Prov. und Franz. das Subjekt von ihr abhängig bleibt. Vielleicht gab lat. *inter se* = *se invicem* Anlaß zu dieser ungrammatischen Konstruktion“ etc. Dans l'édition suivante, cette explication a été rayée, mais dans la Syntaxe (III^e) à la p. 409 (où Diez parle de la construction italienne *tra—e*, par ex. *altri tra maschi e femmine*) on trouve des exemples anciens et précieux de cette construction. Nous n'en présentons qu'un choix, parce qu'il y a des exemples chez Diez qui ont gardé intacte la signification primitive locale de la préposition *inter* et ceux-ci n'ont pas d'intérêt pour notre étude. Les chartes provenant des pays romans présentent notre construction à partir du VII^e siècle:

Form. Mabillonii 5: *Soledus tantus inter tibi et fisco componere*, vgl. Form. Marculfi 2, 15;

a. 704 Bréguigny et la Porte du Theil, Diplomata 369: *inter aurum et argentum solidos mille*;

a. 713 Muratori, Antiq. italicae I 227 *Decrevi inter me et filiis meis*;

a. 840 Codex diplom. auct. Lupo 687 *dono vobis inter servos et ancillas omnes quatuordecim*;

a. 891 España sagrada 37, 342 *viginti inter mulos et mulas*.

Diez y ajoute qu'une expression analogue se retrouve dans la langue gallique: *eadar* (= lat. *inter*) — *agus* (= *et*): *eadar shean agus òg* (les vieux aussi bien que les jeunes), mais une telle remarque n'a pas d'importance, elle est plutôt dans le goût du temps qui aimait à résoudre les problèmes dans les langues romanes

d'une façon assez facile et très vague par une influence celtique quelconque.

Meyer-Lübke, *Romanische Syntax*, l'explique à la p. 253 (au § 217): „Sodann ist eine heute noch im Italienischen und Spanischen lebende, früher aber auch im Französischen und Provenzalischen sehr beliebte eigentümliche Art, zwei Substantiva oder Pronomina miteinander zu verknüpfen, zu besprechen. Gemeinschaftliches Tun oder Betroffenwerden wird dargestellt als etwas, was zwischen zwei Personen geschieht und so wird den beiden durch *et* miteinander verbundenen Wörtern die Präposition *inter* vorgesetzt... [Nous reproduisons ci-dessous les deux anciens exemples français (Pèlerinage 78, Rou 4412) de M.-L]... Mit Bezug auf die Bedeutung ist zu beachten, daß die Formel partitiven Sinn hat, wenn die durch sie verbundene Substantiva im Plural stehen, doch liegt dieser Sinn nicht sowohl in der Formel überhaupt, als vielmehr in dem speziellen Gehalt ihrer substantivischen Bestandteile. So auch noch nfr. *entre pièces de cinq francs et les pièces de vingt francs, il y avait dans cette bourse deux cents francs...*“ —

Voici encore comment le savant éditeur de Tristan de Thomas, M. J. Bédier (note du vers 1204) exprime la signification de notre construction: (*Entre*) précédant deux noms séparés par la conjonction *et*, signifie qu'ils existent ou agissent à eux deux, tant l'un que l'autre. —

Quoique les plus anciens exemples de cette construction que nous connaissions jusqu'ici soient latins, on en chercherait vainement un dans le latin classique: la construction *inter...et* a dû exister et se répandre dans le latin vulgaire (c'est ce que — à notre avis — veut indiquer Ducange en l'appelant *phrasis gallica*), car elle est romane: elle a été assez fréquente en ancien français et au provençal et elle existe encore de nos jours en espagnol et italien.

On en trouve encore des exemples latins chez Ducange sub voce *inter*. Mais si on les examine et qu'on exclut ceux où *inter* a sa valeur de préposition locale, il ne nous en reste que deux exemples du XIII^e siècle, c'est-à-dire du temps où elle a fleuri

en français: *Sex modia inter bladum et vinum ad mensuram de Sedan; inter panem et vinum modicum census persolvam* (a. 1236).

Un autre exemple latin nous vient du dictionnaire de Lacurne (Chron. d'Albéric p. 587): *bene inter milites et armigeros sexaginta mortui sunt*.

Tous ces exemples latins ne sont — à notre avis — que des phrases romanes traduites en bas latin, ils sont par là les plus anciens exemples romans que nous possédions jusqu'ici et ne nous intéressent qu'à cause des types de la construction qu'ils présentent.

Beaucoup de grammairiens ont voulu expliquer la construction *entre ... et* ou ils l'ont au moins mentionnée et commentée⁶.

Pour saisir ce que signifie la construction *entre ... et ...*, il faut réunir un assez grand nombre d'exemples. Ceux que nous produisons, sont puisés à toutes les sources mentionnées ci-dessous et pour une part aussi notés par nous-même. C'est J. Haas qui a eu l'heureuse idée de les diviser en catégories. Mais à notre avis, en se fondant sur des exemples beaucoup plus nombreux, il faut les ranger autrement.

Voici nos catégories:

1°. Notre construction exprime un sens partitif assez marqué⁷.

Inter aurum et argentum soledos mille; dono vobis inter servos et ancillas omnes quattuordecim; viginti inter mulos et mulas v. ci-dessus p. 19; *inter mirra et aloen quasi cent livras a donat* Passion 347; *assez lor a donet entre or fin et argent* Pèlerinage 78. *Et font pleines les malles entre or fin et argent* ibid. 83 et 509; *pris-*

⁶ Voici une liste de ces auteurs dans l'ordre chronologique: Diez loco cit.; Scheler, Trouvères belges à la p. 326; W. Foerster: Aiol et Mirabel, v. la note au v. 2167; Ebeling loco cit.; Tobler, Vermischte Beiträge I, 282; Meyer-Lübke loco cit.; G. Paris, Vie de Saint Gilles à la p. 143; Voretzsch, Einf. franz. Spr. (5^e édition, 1918, p. 207); J. Haas, Französische Syntax (Halle 1916) § 72 et 491; Sneyders de Vogel, Syntaxe hist. du français § 390 (à la p. 297); Buben loco cit. à la p. 65; Foulet loco cit. au § 207.

⁷ Meyer-Lübke loco cit. ne concédait le sens partitif que pour les cas où les substantifs sont au pluriel; voici la note que nous y ajouterions: les substantifs liés par *entre ... et* expriment le sens partitif même, s'ils sont au singulier, quand ce sont de noms collectifs.

trent douz cenz milie entre femmes et vallés et pulcelles QLR 4, à la p. 208 v. 8 (on lit dans la Vulgata 2 Par 28, 8: *ducenta milia mulierum et puerorum et puellarum*); *Inter panem et vinum modicum census persolvam*, ci-dessus an 1236; *Sex modia inter bladum et vinum*, v. à la p. 21; *Tant i avoit tresor entre argent e or clair* Berthe XCVII (Litré); *Six cenz et 60 hommes de cels qu'il out menés y perdit en un jor entre mors a navres* Rou 4852; *Entre les prisons et la preie valurent deus cenz mille mars* Benoit Chr. 22.065; *Le jor n'arra de pain que un quartier et plain hanap entre eve et vin vies* Th. Cant. p. 113 (Burguy); *Entre lisses et gagnons plus de cent de ses compaignons* Renart V a 1109; *Bien furent set vint an la rote antre chevaliers e serjanz* Erec 2311; *Entre nous lor donrons tout cargie un cheval entre or fin et argent* Aiol 4760; *Je vos donrai entre argent et or fin* Bartsch 17, 38 (Loherens); *Ils avoient entre granz et petit de vaissials dix-sept* Villehardouin (éd. Michaud-Poujoulat) § 243 à la p. 104.

2°. La construction *entre ... et ...* remplit les fonctions du sujet: (chez Haas au § 491, c'est la catégorie *b*: ohne zusammenfassendes Subjekt und mit dem Verbum im Plural);

Entre Rembalt et Hamun de Galice les guieront tout par chevalerie Rol. 3073; *Entre Guiborc et Guilelme si devalerent contre le val les degres* Ch. de Guillelme 956. *Iluec deseivrent entre Guilelme et Guy* ibid. 1781; *a cel jor entre moi et vos estiions juenes et petites* Erec 6288; *contre eles corent maintenant entre Erec et Mabonagrein et Guiret et le roi Evrain* ibid. 6346; *ne tant n'osassent pas despandre entre Cesar et Alixandre* ibid. 6684; *assis se furent lez a lez antre Alixandre et la reine Cligès* 1558; *La entre Marin et Lovel s'ont arresté et descendu* G. d'Angl. 1794; *A toz jorz serons ansemble antre moi et lui* ibid. 2165; *antre l'or e jagonce ne peisent mie plus de une once* ibid. 2501; *Aincois ira tot autrement qu'entre vos et lui ne cuidez* RCharr. 3299; *pur ço dist li vilains verté qu'entre l'aver et bricun ne sunt pas lunge compaignun* Vie de S. Gilles 307; *Si en irons a S. Cornille entre moi et toy en mostier* Auberée 434; *Entre la vieille et la borgoise s'en sont issues de l'hostel* ibid. 446; *Ensemble feron entre moi et mes frères andeus ces danselon* Aiol 4737; *Entre Aiol et Goralme et tout si quatre fil orent tout lor arnas hors de la porte mis* ibid.

7811; *Mout ont longement parlé entre Sone et le roy son pere Sone* 7592; *Entre Godefroi et Robin gardoient bestes*, Scheler, *Trouv. belges* à la p. 326; *Grant revel merrons entre vos et mi Rom.* u. Past. 35, 33; *Entre Tristan et Kaherdin tant unt chevauchié et erré Tristan de Thomas* 1204; *el bois si mistrent el chemin entre Tristan et Caherdin* *ibid.* 2101; *Mains entre vous et Kaherdin l'avez soustraite par engin* *ibid.* 1377; *Entre li nies et l'oncles sunt au palais Doon de la Roche* 4133; *Entre lui et Gobert s'en vont que plus de compagnie n'ont*, *Roman dou Castelain de Coucy* 7364, 5 (Burguy); *Après se mettent en chemin entre Hersent et Isengrin* *Roman de Renart II* 1236; *Et entre moi et Constancete si le metron en la carette* *ibid.* IX 995; *Entre lui et son compagnon* *ibid.* X 593; *Atent se metent ou frapier entre Renart et Isengrin* *ibid.* XI 61; *Atent se metent el senter entre Renart et Isengrin* XI 219; *Sont dedens la nef entre entre lui e dame Hersent* XIII 1031; *Atent se metent el cemin entre Cofflet et le mastin* XIII 1188; *irons entre moi e vos* XIII 1767; *chevaucherent le troton entre Renart e moton* XIII 1830; *Departis sont lieiz et joyans entre Renart et le tesson* *ibid.* 2351; *qu'entre moi et toi mangeron* *ibid.* XIV 869; *S'en tornent cele part entre seignor Noble et Renart* XVI 884; *Et entre moi et ce vilain iron... chacier* *ibid.* 1288; *Entre moi et frere Hubert iron* XVII 1532; *Si entre Bernart et Belin ne se gardent voir* XX 19; *Entre lui et son frere ont fait convenance Elie de S. Gilles* 1492; *Entre le conte et le gaïant rubeste sont ceü a terre* *Mon. Guill.* II 2691 (Haas); *Entre moi et Maugis nos garirons assez* Bartsch 20, 69 (Montauban); *Entre Guiborc et Aucel marchent* Bartsch 62, 27; *Entre Bramboche et moi avons accordance* Bartsch 82, 125; *Tant unt entre l'evesque et Richart consellie* Rou 4327; *Entre nos pasteurs et bergiers, veüs avons cil enfanchon*, G. Cohen *Myst.* I 142; *Entre vos et my....* *ibid.* IV 139; *Et chevaucherent entr'aus et les Grioux* Villehardouin § 233 à la p. 100.

Foerster l. c. était d'avis qu'il faut compléter un exemple tel que celui tiré d'Erec 6288: *entre moi e vos estiions juenes et petites par nos (nos estiions)* et qu'il s'agit ici même, d'une apposition épexégétique, mais pour nous il n'y a pas de doute possible que les noms (ou pronoms) liés par notre construction — ils peuvent

exister jusqu'au nombre de quatre et non de deux comme on l'a prétendu pour la plupart jusqu'ici (v. Meyer-Lübke) — sont tous ensemble porteurs de l'action du verbe et sont par là les vrais sujets.

La preuve que dans les exemples cités les noms introduits et liés par la construction *entre...et* représentent le sujet, est pour nous l'exemple que Burguy a tiré du Roman de Renart p. 135: *Entre moi e vos somes ci tol sol a sol dans cest repere, où tot sol a sol* est sans doute un complément.

3°. La construction *entre... et* est une vraie apposition épexégétique du sujet, comme le voudrait Foerster et cela dans les phrases dont le sujet est exprimé par un nom ou pronom, et c'est une apposition se rapportant au sujet.

Quant à l'exemple tiré d'Aiol 2167: *Tant com il furent, ce me semble, entre lui et sa fame ensemble*, Foerster l'explique bien: Les membres de la phrase introduits par *entre*, ne sont pas le sujet, c'est le pronom *il* qui est le sujet de la phrase, et le pronom précédé de *entre* et lié avec le substantif par *et* n'est autre chose qu'une apposition épexégétique du sujet *il*. D'autres exemples: *mes tant estoient bel andui antre la pucelle et celui Cligés* 2755; *Entre Eneas et la prestresse, la Cumaine devineresse a la fontaine viennent andui Eneas* 237; *D'aler o il sont cochié entre ma dame et son seignor Mont.-R. VI 144* (Du chevalier qui recovra l'amor); *Nos irons à la cort entre moi et vos* Mort Artu p. 82 (Haas). *Entre moy et dame Yre avons nos fait* G. Cohen Myst. III 264; *Il sont a cort venu entre Renart et le tesson.* Renart XI 1749; *Entre vous et cel bachelier... avez-vous terre a partir* Roman de la Rose (Bartsch 78, 174); *Que nous loissiens une nef entre li et moi* Joinville (Bartsch 79, 30).

4°. C'est ici que nous voudrions ranger les exemples où le sujet n'est pas exprimé (mais il est sous-entendu); le sujet agit en commun avec une autre personne; le sujet est précédé par *entre* et l'autre personne est liée avec lui par *et*. C'est un groupe analogue à notre 2° catégorie et très voisin de la catégorie 5.

Decreui inter me et filiis meis Muratori I 227; *Par là aloit celement antre lui e son palefroï* Le Vair Palefroï 1224; *sor sainz vos jurerai entre moi et ma femme* Aiol 9099; *Un conseil va*

prendre entre lui e la Propisse ibid. 10.847; *Chevecant va le fons d'un val entre lui et Thibert le chat* Ren. XIII 1697; *Encontrai lui un adversier entre moy et mon compaignon* ibid. XV 519; *Bien en cuide rungier l'eschine entre lui et dame Hermeline* ibid. XVI 514.

5°. On peut y rattacher les exemples que F'oulet définit au § 207 de la sorte: „Deux sujets au singulier peuvent être unis par la préposition *entre*; si l'un des deux est prédominant, c'est avec lui que s'accorde le verbe qui par suite reste au singulier“. Dans le groupe précédant, on pourrait être tenté de regarder la construction avec *entre* comme remplaçant le sujet. Ici-même le sujet étant normalement exprimé par le nom, notre construction représente sans doute une apposition. C'est la catégorie *c* de J. Haas: *Li prestre ot commencié une leçon entre lui et un sien clerçon* Mont.-R. III à la p. 237. *Aucassin fu descendus entre lui et s'amie* Aucassin 28, 1; *Aucassin descendi entre lui et s'amie* ibid. 28, 22; *Jehan fust honni entre lui e s'ancele* Mont.-R. I à la p. 219. (Piaucele); *que son frère est assegé entre li et sa gent* Boeve d'Haumtone 1505; *Or fu Bertran en l'ost entre lui et sa gent* Bertran du Guesclin 1424; *Aiol jut autre part entre lui et sa femme* Aiol 9747; *Un caitif de Franche qui est emprisonés entre lui et sa femme* ibid. 9755; *Vostre femme fist grant orgueil qui batit ier ma maregliere et entre elle et sa chamberiere* Mont.-R. VI à la p. 15 (Du prestre teint); ... *fich ge entre moy et ma dame* Yre Cohen, Myst. III 269; *Tomiles l'a saisi entre lui et Hardre* Doon de la Roche 1850; *Tomiles moine le chevaus entre lui et Malingre* ibid. 1871; *Vos me soliez amer entre vos e sire Grinbert* Renart XIII 2071; *Jehans de France est meus entre li sans plus et Robin*, Beaumanoir, Jehan et Blonde 2427; *Berthe fu en la chambre entre lui et Symon et Constance s'amie* Berthe CXIX (Littre); *et dont s'en vait toute seule entre li et son garçon et sa garce ou sanz un ou l'autre* Boileau, Livre des Mestiers I^e partie, Titre LXXVII, 34. — Un exemple intéressant se retrouve chez J. Haas, puisé dans Mort Artu p. 10: ... *quant Messire Gauwains, entre li et Gahariet, furent monté*. *Gauwains* est le sujet prédominant, mais puisque le verbe est au pluriel, c'en est une construction κατά σύνεσις.

6°. La personne représentant l'objet de l'action verbale, donc le complément, peut, elle-aussi, être étroitement unie à une autre personne et cette union est exprimée par la construction *entre — et*.

Or Dix voelle son corps defendre entre li et s'amie Blonde, Beaumanoir, Jehan et Blonde 3432; *einsi vilement les amenoient entre le jaïant et le nain Ivain* 4111; *Pere que il laissa entre lui et sa mere Aiol* 2167; *entre l'ost me mena il... entre moi et ma femme* ibid. 10268; *Qui dex doit mal giste et pou pain entre lui et s'orde putein* Renart I 906; *Quel mautalent t'a fait devenir pelerin entre toi et mestre Belin* ibid. VIII 248; *entre vos, pastore et bergier, nos vos prions* Cohen Myst. I 132; *C'est d'un preud'homme qui devint poures entre lui et sa femme* Mont.-R. I 198.

Nous ne nous dissimulons nullement qu'on peut trouver beaucoup plus d'exemples dans les anciens textes français et que l'on pourrait regarder nos catégories comme arbitraires. Toutefois on nous concèdera peut-être que nous avons réuni plus d'exemples qu'on ne l'a fait jusqu'ici et que ces exemples sont susceptibles d'éclairer singulièrement notre construction.

Or, la pierre angulaire des déductions d'Ebeling est, loco citato à la p. 166, v. chez nous à la p. 8, al. 2, que la construction *je et vos* est identique avec celle *entre moi et vos*. Il s'exprime d'une manière assez vague, il est vrai, v. ci-dessus à la p. 8, al. 1 où il dit: „Bekanntlich steht der alten Sprache noch eine andere Ausdrucksweise (c'est-à-dire: une autre construction que *je et vos*) zur Verfügung“; un peu plus loin Ebeling dit: „zwei an sich möglichen sprachlichen Wendungen“. Mais il va sans dire que ce n'est que dans deux expressions identiques ou très rapprochées où peut avoir lieu le croisement qu'il propose. Buben loco citato à la p. 64 dit que les deux manières de s'exprimer sont analogues.

Le fait que deux personnes (et comme nos exemples le prouvent, même trois ou quatre) agissent ensemble, tant l'une que l'autre, est exprimé par notre construction d'une manière plus vigoureuse et beaucoup plus nette qu'il ne le serait par la conjonction coordinante simple *et...et*. Nous ne voudrions contester qu'il y ait des cas où les deux constructions *entre...et — et...et* coïncident et ont la même valeur, mais cette fusion ne se réalise qu'au cours des temps et avec l'épuisement progressif de la con-

struction *entre...et*. A. Haase, Syntaxe française du XVII^e s., § 131 B (à la p. 375) parle d'*entre* explétif, tant cette construction était en décadence. Mais, elle exprimait, à l'apogée de son évolution, une nuance caractéristique — elle représentait avec plus de vigueur que *et...et* la communauté des sujets.

Nous croyons que c'était l'opinion de Meyer-Lübke lorsqu'il expliquait notre construction, v. à la p. 20 du II^e chapitre. On voit-là que d'après son avis notre construction signifie autre chose que la simple conjonction *et...et*. J. Haas, il est vrai, affirme au § 491 que la construction *entre...et* a la même fonction que *et...et*, et c'est ce que déjà Ebeling avait affirmé, — mais nous nous demandons pourquoi la construction en question aurait pris naissance? Ebeling avait prétendu qu'au lieu de *irons tornoier moi et vos* on pourrait tout aussi bien dire: *irons tornoier antre moi et vos*, mais c'est là une assertion assez osée, sans preuves et sans exemple convaincant. Ebeling avait omis de nous en produire un témoignage, et on trouve dans les dictionnaires de l'ancien français des tournures: *torneiier avec* ou *contre quelqu'un* et même tout simplement *torneiier quelqu'un*, mais jamais *torneiier entre soi et quelqu'un*. Ce qui décide en faveur de notre manière de voir, ce sont des passages tirés de la rédaction interpolée de la Vie de S. Alexis datant du XII^e siècle (publiée par G. Paris et L. Pannier, Paris 1872); là on trouve au v. 626. *Ne l'reconnurent li père ne li mère*, mais au v. 165: [*Ensemble lui en a l'autre (= partie de l'anel) porté Que se jamais revient à sa contrée et il li monstre les enseignes privées*] *Que le reconnoisse entre li et sa mère*. — On voit-là qu'il y a une nuance, une différenciation entre les deux constructions. Nous sommes donc d'avis que la construction [*entre moi et vos*] n'a pas pu avoir d'influence sur la construction *je et vos* au point de la changer en *moi et vos*. La substitution de cas d'après nous est due à une autre cause, plus puissante et plus efficace.

Mais, en fin de compte, *posito sed non concessio* que les deux constructions soient identiques et aient eu dès origines la même fonction syntaxique, une autre objection se présente.

Parmi les exemples de la construction *entre...et*, une seule catégorie (parmi les six) nous présente les cas où la pluralité des

sujets est exprimée par *entre . . . et*, ces derniers exemples sont les seuls qui eussent pu provoquer le croisement: *je et vos* — *entre moi et vos* = *moi et vos*, comme le voudrait Ebeling. Et encore pas¹ tous!

Reprenons les 49 exemples: il est temps de faire de la statistique, tout en notant qu'elle n'est point décisive, vu que, comme nous l'avons dit nous-même, il existe encore d'autres exemples dans les anciens textes français; toutefois la statistique en question est instructive. Il y a donc 26 cas indifférents, c'est-à-dire ceux où les sujets qui se coordonnent ou s'opposent par moyen de la construction *entre . . . et*, sont représentés par les substantifs, surtout par les noms propres. Il n'y en a que 23, où il existe au moins un pronom personnel. On conçoit donc qu'une telle minorité de cas ne soit pas à même d'exercer une influence.

Cette fois nous sommes d'accord avec Buben qui dit à la p. 66/67: „(Ebeling) considère comme une cause unique (de la substitution de cas) l'analogie d'un cas qui est, il est vrai, assez fréquent, mais pas assez pour pouvoir expliquer la disparition complète du cas sujet. Outre cela il faut prendre en considération que l'on emploie durant toute la période de l'ancien français assez souvent la construction *et . . . et*, tant que les nominatifs ne soient pas disparus tout à fait.“

Ebeling avait affirmé à la p. 165 que le cas régime est employé dans la fonction du cas sujet partout sans exception où il s'agit de deux sujets. Meyer-Lübke avait restreint cette assertion en relevant que cette substitution a lieu „zunächst“ (avant tout) dans le cas où il existe une coordination de deux sujets. Nous ne voudrions pas nier qu'il en est ainsi dans beaucoup de cas, mais nous signalons que la substitution dans les pronoms a lieu aussi dans d'autres cas. On lit dans Renart XIV 118: „*Ce n'a je pas fait. Qui donc? T'oi.*“ „*Jo non ai.*“ Dans Bercheure (Littré): *Lui donques entre en la cité*; Erec et Enide 2448: *Lui estoit bel, cui qu'il pesast*; ibid. 6248 *Lui demora et moi fu tart*; Guill. d'Angleterre 301/2 *vos meismes de queus délices seriez pëue et servie*; Cligès 4887 *Mes chacun jor se desfigure e de cheval e d'armeure qu'il semble autrui que lu i meismes*; Mont.-R. V 57 *Ainsi aus . || . mainent grant joie* (Boivin de Provins, Champenois de la

1^{ère} moitié du XIII^e siècle). Pour d'autres exemples nous renvoyons le lecteur au chapitre 9 (*Lui-troisième — Lui-même*); c'est là une formule où dans la langue littéraire les pronoms *je, tu, il* étaient d'usage. Mais le cas régime se substituant partout au cas sujet, dans les substantifs comme dans les pronoms, les formes du cas régime l'emportent sur les nominatifs et cette victoire est facilitée dans les pronoms personnels par la circonstance que *je, tu, il, il* (pl.) se sont liés au cours du temps étroitement aux formes du verbe et ont perdu leurs poids et force phonétiques.

La littérature française ancienne est assez impersonnelle dans ses premières oeuvres, comp. à ce sujet par ex. *Alexis*, mais bientôt l'élément personnel prévaut: l'individu fait valoir ses sentiments à lui, son avis personnel, ses désirs: le pronom de la première personne surtout apparaît assez souvent même en dehors des cas où elle se coordonne ou oppose aux autres individus. Or la thèse d'Ebeling, mise au point par Meyer-Lübke, pêche par une trop grande généralisation même à cet égard.

Et tous les romanistes qui ont jusqu'ici étudié la question, ont commis une erreur capitale: ils passent sous silence ou semblent ignorer que *mon, ton, son* sont des cas régime, comme *meilleur* par ex., comme *cet, cel, celui*, à ne pas parler de *autrui, de tous, deux* etc. etc.

Or nous affirmons que le cas régime remplace le cas sujet dans tous les déclinables, que la substitution des cas chez les pronoms personnels n'est pas un phénomène exceptionnel qu'il faudrait expliquer à lui seul: elle fait partie du grand mouvement où la langue française parlée remporte une victoire complète sur la langue littéraire.

Ce que nous disons, ce n'est pas nouveau. Meyer-Lübke a fait une objection que nous ne comprenons pas beaucoup: „... doch spricht dagegen, daß die neue Verwendung beim Pronomen zu weit hinaufreicht“ (v. à la p. 11). Or, on s'imagine qu'un tel développement n'avait pu s'effectuer que dans les temps de la littérature française ancienne, que ce mouvement faisait des progrès que l'on voudrait suivre et étudier d'après les vieux textes français. Mais c'est une conception erronée, et il suffit pour cela

d'analyser les anciens textes français l'un après l'autre pour saisir où nous en sommes avec notre question.

Au moment où la littérature française ancienne — monumentale et non documentaire, non des gloses, mais les premiers poèmes, les premières proses — se présente à nous, la tendance de remplacer dans tous les déclinaisons le cas sujet par le cas régime est déjà développée, mais seulement dans la langue parlée, dans tous les dialectes de France. De là elle pénètre dans la langue littéraire, dans le français ancien, en luttant avec celui-ci, en luttant avec la langue de la chancellerie royale, et ce qui désavantage cette tendance, ce qui retarde son développement, c'est justement qu'elle est populaire, vulgaire et qu'elle sent le terroir.

Tant que la Royauté en France affirme son autorité dans les siècles où le pouvoir du roi de Paris s'agrandit tous les jours, la pénétration se fait petit à petit. A partir du temps où la Royauté tombe en décadence, où les Bourguignons et les Anglais s'emparent de tous les pays de France et même de Paris, où les forces centripètes anciennes se brisent, au XIV^e siècle, la déclinaison à un cas l'emporte et les ravages phonétiques et morphologiques qu'elle cause ou favorise, transforment le français de la manière que l'on connaît.

C'est ce que nous voudrions prouver dans les pages qui suivent.

Mais avant de commencer une analyse des anciens textes français en se plaçant à notre point de vue, nous avons à lever un obstacle, à démêler une erreur traditionnelle.
